emparés de l'aliéné, qui fut alors reconnu pour le fils du général de Stolberg-Wernigerode, commandant du 7e corps d'armée.

Ce jeune homme, qui est capitaine de cuirassiers est devenu fou à la suite d'un ébranlement du cerveau produit par une promenade à cheval, de douze heures, à Hanovre.

— On écrit d'Avignon, 6 décembre :

« Hier soir, au sortir du théâtre, une scène scandaleuse s'est passée au café Tailleux, le principal lieu de rendez-vous des opportunistes avignonnais. Un artiste lyrique s'y est présenté demandant à haute voix un jeune démocrate dont il avait à se plaindre, paraît-il.

» Celui-ci, se levant et venant à sa rencontre, lui appliqua deux soufflets ; mais, se ravisant aussitôt, il se mit à prendre la fuite à travers le café avec tant de précipitation qu'il enfonça la porte vitrée donnant sur la place de l'Horloge.

» L'assistance était encore sous l'impression de l'événement lorsque notre homme arrive par une porte dérobée, conduisant avec lui deux agents de police qu'il était allé requérir. Mais son apparition ne fut que de très-courte durée; l'artiste lyrique vint droit à lui et, expliquant aux agents de police le sujet de son altercation, obligea le démocrate en question à se retirer de nouveau.

» La chose n'aurait en elle-même aucune gravité si le démocrate précité n'était pas un magistrat de l'ordre judiciaire. Ancien employé des lignes télégraphiques, il a été naguère reçu licencié en droit, et à peine inscrit sur le tableau de l'ordre des avocats, il a été nommé par le citoyen Cazot aux fonctions de suppléant du juge de paix du canton nord d'Avignon, fonctions qu'il cumule avec celles de correspondant du *Petit Marseillais* et de sous-lieutenant de la réserve de l'armée. La scène a été trop vive et trop publique pour passer inaperçue aux yeux de l'autorité. »

— On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

« C'était le 3 novembre; le sieur Cottineau, sous-préfet de Fontenay-le-Comte, venait de faire crocheter les portes d'un pauvre couvent de Capucins, et il rentrait *triomphalement* chez lui, lorsqu'il rencontre M. Valois, juge suppléant au tribunal de première instance de Fontenay, qui ne le salue pas. Le citoyen Cottineau, furieux, repasse devant lui ; M. Valois ne le salue pas davantage.

» Se campant fièrement en face de l'honorable juge, il l'interpella sans désemparer et à haute voix, en des termes qui font involontairement rêver : — *Valois, je suis en uniforme, vous me devez le salut !*

» — Je ne salue que les honnêtes gens, riposta M. Valois.

» — Vous êtes un drôle, vociféra alors ce dernier.

» — Je vous renvoie l'expression, répondit froidement l'honorable magistrat.

» M. Valois a compris qu'il devait à sa dignité, à la magistrature offensée dans sa personne, mieux qu'une réplique méprisante. Il a assigné le sous-préfet Cottineau devant le tribunal correctionnel ; l'affaire viendra lundi prochain. »

—On lit dans le *Temps*: «La nouvelle de la mort de Mme Rocca, née Rambuteau, réveille des souvenirs divers. La défunte était fille du préfet de la Seine, si connu sous le règne de Louis-Philippe. Son mari, mort il y a bien des années déjà, était le propre fils de Mme de Staël. On sait que l'illustre femme de lettres, veuve depuis 1802 avait contracté en 1812 un second mariage, qui ne fut connu, ou du moins avoué, que par son testament. Elle avait, à l'époque de ce mariage, 45 ans, tandis que M. Rocca n'en avait que 25. C'était un Génevois qui avait servi dans l'armée française en Espagne et en avait rapporté,avec la réputation d'un brillant courage, de nombreuses blessures, une santé délabrée, un air de pâleur et de souffrance qui rendait plus intéressante encore la beauté de ses traits. Mme Necker de Saussure assure que ce mariage fut heureux, bien que la passion qui l'avait formé eût dû se transformer assez vite en inquiétudes pour la santé de l'époux et en soins de garde-malade. Quant aux raisons qui firent tenir le mariage secret ou plutôt anonyme, au risque de créer une position équivoque, on a allégué l'embarras de justifier une union romanesque, où l'âge ridiculement disproportionné, et aussi la répugnance de Mme de Staël a changer le nom qu'elle avait illustré. Elle mourut la première, en 1817, et Rocca ne lui survécut que de quelques mois ; mais il était né, de ce mariage, un fils qui fut élevé dans la famille de Broglie,et qui hérita d'une partie de la belle fortune laissée par Mme de Staël Un accident avait assez gravement affecté ses facultés intellectuelles. Il se maria néanmoins, épousa la fille de M. de Rambuteau, et mourut peu d'années après,laissant une veuve qui lui a survécu plus de quarante ans, et point d'enfants. »

—*L'Univers* pose ces questions :

Est-il vrai que, dans une grande ville, peu éloignée de Paris, un maire, procédant à l'acte civil, ait dit aux futurs : « Mainte- » nant, vous êtes mariés. Sachez bien que » vous n'êtes nullement obligés d'aller à » une église ou à un temple. Le mariage » civil suffit. » ?

Est-il vrai que dans quelques mairies, dans un grand nombre peut-être, en donnant jour pour l'acte civil, on demande aux futurs s'ils ont l'intention d'aller à l'église,et que l'on constate par écrit les noms des futurs qui renoncent à recevoir le sacrement de mariage ?

— Une dépêche de Béziers datée du 12 décembre, annonce qu'un habitant de cette ville a été assassiné cette nuit à coups de couteau en rentrant chez lui, par deux individus dont l'un a pu déjà être arrêté. Les assassins sont des Italiens.

Le crime a été commis à la suite d'une discussion.

— On annonce le décès de M.l'abbé Chrétien, curé de Barville, qui vient d'être enlevé à l'affection de ses paroissiens, à l'âge de soixante-treize ans.

Le vénérable défunt, qui était originaire du diocèse de Bayeux, avait été ordonné prêtre à Evreux en 1834.Il avait été d'abord curé de Sacquenville;puis il avait été placé à Barville,qu'il administrait de puis trente-quatre ans.

Choses et Autres

***

Un Parisien, qui visitait le port de Marseille, aperçoit un navire intitulé : « LE VITORC. »

Le « Vitorc? » Qu'est-ce que c'est que ce nom ? sans doute celui de quelque célébrité phocéenne?

Voyant le patron descendre du navire :

— Pardon, monsieur, pourriez-vous me dire à qui ou à quoi ce mot, « le Vitorc», peut faire allusion ?

— Té ! je suis le patron du bateau; j'ai voulu lui donner mon nom, et je m'appelle VITOR. Quand le menuisier m'envoyé les lettres moulées que j'avais commandées, je les ai collées à la poupe. Et comme il restait un c : « Té ! me suis-je dit, pour ne pas le perdre, je vais le ranger à la fin ! »

***

Le cabinet du docteur.

Le « prince de la science » est sorti, mais il ne doit pas tarder à rentrer. En attendant son retour, on introduit dans son cabinet, le malade de distinction avant les autres.

Le malade regarde autour de lui et aperçoit dans un coin, entre autres ornements appropriés au sanctuaire, un squelette très bien monté, du reste. Cette vue lui donne à réfléchir.

— Diable, fait-il, peut-être un ancien client du docteur !

Et il s'esquive prudemment.

NOUVELLES DU MATIN

PROROGATION DE LA CHAMBRE

Paris, 13 décembre 8 h. 20 soir.

On croit que la Chambre ne se séparera pas avant le 24 décembre, le budget des recettes devant de nouveau, être examiné par la Chambre.

L'amendement présenté par M. Brisson exigeant de longues discussions, il est probable que M. Dufaure, demandera le renvoi de cet amendement à la commission d'association.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Paris, 13 décembre 8 h. 40 soir.

Le décret relatif aux élections municipales, paraîtra la semaine prochaine, au plus tard, à l'*Officiel*.

NOMINATION D'UN ÉVÊQUE

Rome, 13 décembre.

Dans un comité secret, le Pape a préconisé évêque, M. Bellot des Minières.

MOUVEMENT DE SOUS-PRÉFETS

Paris, 13 décembre 9 h. soir.

Le ministre de l'Intérieur prépare divers décrets, portant sur des permutations de sous-préfets dans l'Yonne, le Gers, la Dordogne et le Jura.

PÉTITION DES EMPLOYÉS DES POSTES

Paris décembre 9 h. 05 soir.

M. Cochery, ministre des Postes et des télégraphes, a répondu au sujet de la pétition des employés des postes, demandant que le dimanche soit un jour de congé pour eux, que la poste ne peut pas chômer et qu'il existe d'ailleurs un reulement de commis permettant le repos de ce jour là, quant les lettres sont moins nombreuses.

APPOSITION DE SCELLÉS

Chartres, 13 décembre 6 h. 30 soir.

Les scellés ont été apposés aujourd'hui à la chapelle des Maristes.

La population criait : «Vivent les Maristes. »

OBSÈQUES DE Mme THIERS

Paris, 13 décembre 5 h. 40 soir.

Les obsèques de Mme Thiers sont fixées à mercredi à midi.

DUEL MEYER-SAINT-PATRICE

Paris, 13 décembre 5 h. s.

MM. Paul de Cassagnac et le baron Ezpeleta, témoins de M. Meyer, directeur du journal le *Gaulois*, doivent conférer aujourd'hui avec les témoins de M. Saint-Patrice, directeur du journal le *Triboulet*.

PUBLICATION D'UNE LETTRE DE ROCHEFORT

Paris, 13 déc. 5 h. 10 s.

Le journal le *National* publie une lettre de M. Rochefort qui a été adressée au général Trochu, le 1er sept. 1871, l'invitant à attester devant le conseil de guerre de son rôle modéré pendant le siége de Paris.

Dans cette même lettre, M. Rochefort affirme qu'il a protesté contre les arrestations et les projets de massacres de la Commune et qu'il a déconseillé la démolition de la maison de M. Thiers, place Saint-Georges.

RÉUNION DU CONSEIL DE CABINET ANGLAIS

Londres, 13 décembre.

Le conseil de cabinet anglais a été convoqué en toute hate pour aujourd'hui.

Il est possible que dans cette réunion, le conseil décide la convocation immédiate du Parlement.

M. Forster décline toute participation à la responsabilité qui incombera au Gouvernement s'il n'emploie pas la force.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le texte du sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Décret nommant un drogman et des chanceliers de consulat.

Décret portant promotion dans la Légion d'honneur.

Décret autorisant la société protectrice des animaux à accepter un legs.

Arrêté créant une classe pour les animaux de l'espèce cameline au concours général agricole d'Alger (du 2 au 11 avril).

Decisions autorisant la création d'établissements de poste dans les communes de Gouaix (Seine-et-Marne), Voyenne (Aisne), Jarnac-Champagnac [Charente-Inférieure], Moliens (Oise), Nivillers (Oise).

M. GAMBETTA ET M. ROCHEFORT

La *République française* déclare que « M. Rochefort avait raison d'écrire qu'il n'avait pas pris part aux faits et gestes de la Commune. C'est pour cela que ceux qui sont au courant des faits ont été surpris de le voir professer un enthousiasme qu'on ne lui connaissait pas, demander un monument public en l'honneur de la Commune et traiter de réactionnaire le conseil municipal pour ne s'être pas associé à cette heureuse motion.

» Plus nous lisons les articles du client si extraordinairement servi par Albert Joly, plus nous nous persuadons que l'homme de France le plus mal renseigné sur la biographie d'Henri Rochefort, c'est le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*. »

M. Henri Rochefort a envoyé deux de ses amis à M. Reinach. Ce sont MM. Sax,rédacteur de l'*Intransigeant* et le docteur Jaclard.

Ces deux messieurs se sont présentés deux fois hier dans la soirée, aux bureaux du *Voltaire*. Ils n'ont pu rencontrer M. Reinach que la seconde fois. Ce dernier doit constituer ses témoins aujourd'hui même.

Le *Voltaire* publie plusieurs lettres. D'après l'une d'elles, de Me Lachaud à Alber Joly, M. Rochefort aurait désiré la démar che qu'il fit auprès de M. Joly.

Il ressort d'une lettre de M. Rochefort que le 23 avril 1873, il était encore très reconnaissant envers M. Joly.

Dans l'*Intransigeant* d'aujourd'hui, M. Rochefort consacre à M. Gambetta l'article suivant que nous reproduisons à titre de curiosité :

LE MISÉRABLE !

Ne pouvant être le premier grenadier de France, M. Gambetta en est simplement le premier misérable. La postérité l'appellera le La Tour-d'Auvergne de l'abjection.

Ce qui nous amuse, c'est qu'il n'est pas question ici du président de la Chambre, mais de l'avocat de Cahors, fils d'épicier, épicier lui-même. C'est comme tel qu'il a commis un faux en écriture privée, en laissant publier par ses garçons de magasin, comme ayant été reçue par lui, une lettre qui ne lui a jamais été envoyée.

Le président, nous ne le connaissons pas. C'est un abdomen avec une sonnette pour nombril. Détournons les yeux de ce spectacle.

L'avocat de Cahors nous en réserve un autre. Encore naïf malgré tant de déboires, nous nous sommes rendu de nouveau, entre deux amis, au palais où gazouille la volière opportuniste. Mais à côté de la Chambre introuvable de la Restauration, nous avons le président introuvable de la République athénienne. La question que nous voulions lui poser était catégorique et n'exigeait pas de discours programme, sous forme de réponse :

» Oui ou non, avez-vous reçu la lettre publiée par le *Voltaire*? »

Mais le coquinos savait que nous avions dans les mains l'irréfragable preuve que ladite lettre ne lui avait jamais été remise, puisqu'elle ne lui avait jamais été adressée, et comme il n'a même pas le dernier des courages, c'est-à-dire celui d'avouer ses mensonges; comme, d'autre part, il n'osait pas risquer une entrevue où il aurait sué la honte, il a envoyé à mes deux amis, chargés de dresser procès-verbal de ses paroles, un de ses secrétaires, un nommé Sandarsque ou Sandrique, qui leur a déclaré que le fils de l'épicier de Cahors n'avait rien à répondre.

Vous comprenez : je fais annoncer dans un journal que vous vous êtes introduit nuitamment dans mon domicile et que vous m'avez volé trente mille francs dans mon secrétaire. Sûr de votre innocence, vous vous précipitez chez moi, — et je vous fais dire qu'il m'est impossible de vous recevoir.

A partir d'aujourd'hui, M. Gambetta n'est plus justiciable que des crachats de tous les gens de cœur. Quand on est entouré de Triceches et de Cacolets (*Célérité, Indiscrétion*), qu'on envoie chez les morts voler des papiers destinés à diffamer les vivants ; quand on a fait de son palais présidentiel une agence de renseignements contre ses ennemis politiques, au moins faut-il que les renseignements soient exacts.

Mais il ne suffit pas que M. Gambetta avoue son mensonge, c'est à nous de le démontrer, sans réfutation possible.

Or, M. Gambetta n'a jamais reçu la lettre parce qu'il n'aurait pu la recevoir que par le greffe de la prison de Versailles, où j'étais alors détenu au secret, et que s'il l'avait reçue par le greffe, rien ne serait plus facile que de l'établir, attendu que tous les envois épistolaires ou autres faits par les prisonniers portent le visa du directeur.

J'ai peut-être tort de faire cette révélation : M. Gambetta, qui a commis un premier faux, ne se gênerait peut-être pas pour en essayer un second. Heureusement j'ai encore d'autres moyens de contrôle. Le papier qui est entre les mains de M. Gambetta ou de ses amis Porte-t-il ce visa ? Nous les prions instamment de nous le montrer.

Ce ne peut être Albert Joly qui le lui aurait remis de ma part ; voici pourquoi :

Tous les avocats qui défendaient les membres de la Commune détenus à la prison cellulaire de Versailles, étaient tenus de prêter, entre les mains du directeur, le serment qu'ils ne feraient passer au dehors aucune correspondance, sous peine de mesures disciplinaires et d'interdiction formelle de l'entrée de la prison.

Mon avocat me prévint dès le premier jour, et toutes les lettres que j'écrivis pendant ma détention passèrent *ouvertes* par le greffe avant d'arriver à leur destination.

Le sieur Pessard, un bêlant du troupeau opportuniste, où il joue le rôle de mouton noir, et qui n'aime pas à être dérangé dans ses tripotages, se croit très fort en citant une lettre que j'ai écrite au général Trochu pour lui demander son témoignage sur un point de mon procès. Les manipulateurs de l'emprunt Morgan m'inculpaient d'avoir volé les bronzes de M. Thiers. Je priai le général de venir attester ma probité. J'étais bien bête ! Ce qui me console, c'est que le lâche Pessard, qui me reproche cette démarche honorable, est encore plus bête que moi.

Eh bien ! cette lettre que j'ai adressée au général Trochu, et qui, du reste, a été publiée lors de mon procès dans tous les journaux, le greffe de la prison de Versailles en a gardé la trace. Le faussaire Gambetta y chercherait en vain celle de la lettre qu'il m'attribue. Or, si elle lui avait été envoyée,les registres en feraient mention, et le visa du directeur l'établirait.

C'est pourquoi j'attendais que ce cynique me répondit :

« Oui, je l'ai reçue. »

pour lui jeter au nez son imposture.

Ces braves trouvent surprenant que nous nous soyons défendu et ne nous permettent pas de citer des témoins devant les conseils de guerre, où on m'accusait nommément d'avoir présidé au pillage de la maison de M. Ernest Picard et d'avoir porté au Mont-de-Piété les saints-ciboires de Notre-Dame. Tous les échoués de la politique, de la littérature ou de la finance, qui vivent sur la peau huileuse du poussif Gambetta, croient que la calomnie contre nous entre dans leur service quotidien. Ces êtres pustuleux mesurent leur avenir à leur bassesse envers le gros Manitou qui manie de si vilaines choses. Nous voudrions, pour rire un peu, les voir, eux et leur patron, pendant une heure en face d'une condamnation capitale imminente. Le dieu Gambetta viendrait s'asseoir sur les bancs du tribunal, un vase de nuit sous le le bras, et M. Pessard le lui tiendrait.

HENRI ROCHEFORT.

PETITE BOURSE DU 15 DECEMBRE

5 0/0 119.28 27 31 28.—Italien 88.87.97.88,02 — Turc 12,85 8 . 82. — Banque Ott 561,25 560,62 Chemins Ott.42,25 42 — Egypte 6 0/0 350. 349,68 Extérieure 21. 3/8 — Hongrois 96 9/16 — Foncier Algérien 633.— Panama 2,25 et 2 fr.prime.

Calme

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

L'AGITATION IRLANDAISE

Londres, 13 décembre.

Le duc de Cambridge et le ministre de la guerre, M. Childers, ont eu aujourd'hui une conférence au ministère de la guerre.

On assure que le gouvernement est sur le point d'envoyer deux nouveaux régiments en Irlande.

Londres, 13 décembre.

D'après le bulletin des médecins, le marquis de Ripon a passé une bonne nuit et son état s'est aujourd'hui amélioré.

La nouvelle inattendue de la convocation d'un conseil de Cabinet, a causé, aujourd'hui, une grande émotion dans tous les cercles politiques. On assure partout que M. Forster, ainsi que le disait ce matin le *Standard*, est fermement convaincu de l'impossibilité de gouverner l'Irlande s'il n'a pas l'autorisation de prendre immédiatement des mesures coercitives.

Londres, 14 décembre.

Le conseil de cabinet n'a pris aucune décision : il adoptera aujourd'hui une résolution définitive. On assure que MM. Bright et Chamberlain persistent à vouloir offrir leur démission si les mesures de coercition proposées par M. Forster sont adoptées.

Washington, 14 décembre.

Les représentants ont adopté à l'unanimité une résolution exprimant leur sympathie pour la malheureuse classe ouvrière en Irlande et pour les efforts qu'elle fait en vue de modifier l'état d'oppression dans lequel vivent actuellement les tenanciers.

Londres, 14 décembre, 12 h. 05 s.

Les membres du cabinet anglais, se sont assemblés hier

Ils ont résolu d'introduire devant le Parlement, aussitôt sa rentrée qui est fixée au 6 janvier prochain, un bill conférant des pouvoirs extraordinaires.

La suspension de l'*habeas corpus* sera comprise dans ce bill ainsi que des mesures à prendre pour remédier aux maux de l'Irlande.

Londres, 14 décembre 12 h. 20 s.

Le *Standard* dit que le gouvernement a l'intention de faire arrêter les principaux chefs de la ligue agraire et d'accorder des pouvoirs extraordinaires à tous les magistrats Irlandais.

DISCOURS DE M. DILKE

Londres, 14 décembre.

Dans un discours qu'il vient de prononcer à Chelsea, M. Dilke défend la politique étrangère du cabinet.

Il dit que le maintien du concert européen est heureux et d'un bon augure pour l'avenir.

L'orateur ajoute que l'été dernier, M. Tirard, Ministre de l'Agriculture et du Commerce en France, a ordonné à M. Say, alors ambassadeur de la France en Angleterre, de signer les bases des négociations en vue du renouvellement du traité de commerce, mais que la France ne poursuit pas activement ses propositions.

M. Dilke termine en disant qu'il ne peut pas croire que la République actuelle sera à ce sujet moins libérale que l'Empire en 1860.

UN LIBÉRAL ANGLAIS INVALIDE

Londres, 13 décembre.

L'élection de M. Lehmann, député libéral, à Evesham, a été annullée pour cause de corruption exercée par un agent du candidat au moment de l'élection.

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Rome, 13 décembre.

Le *Diritto* annonce que, malgré les assertions d'un journal français, les puissances n'ont reçu de la France aucune proposition tendant à une intervention diplomatique en vue d'empêcher la rupture de la Grèce et de la Turquie.

UNE ÉMEUTE A ANDORRE

Madrid, 13 décembre.

L'Espagne n'est décidée à intervenir dans l'émeute contre le syndic de la République d'Andorre, que si celui-ci réclame l'intervention de l'Espagne et de la France.

LA DETTE ESPAGNOLE

Madrid, 13 décembre.

La dette flottante du Trésor public a diminué en novembre de 9 millions 800 mille pesetas.

TENTATIVE DE SOULÈVEMENT

Madrid, 13 décemb.

La *Correspondencia* publie une dépêche officielle de Cuba annonçant que quelques nègres, appartenant à une plantation particulière, ont essayé de se soulever ; mais ils ont été aussitôt saisis, emprisonnés et déférés à un conseil de guerre.

La dépêche ajoute que ce fait n'a qu'une très-petite importance.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ AMÉRICAIN DE PANAMA

New-York, 13 décemb.

La démission de M. Thompson des fonctions de secrétaire de la marine et son acceptation de la présidence du comité américain du canal de Panama, sont officiellement annoncées.

DERNIÈRE HEURE

CHAPELLE DES MARISTES A CHARTRES

Chartres, 14 décembre, 1 h. 40 soir.

A la suite de l'apposition des scellés à la chapelle des Maristes, à Chartres, des pierres ont été lancées, par une bande d'individus, dans les vitraux de la chapelle et dans les vitres de la maison de la police et de la caserne de gendarmerie.

On a procédé à quelques arrestations.

COMMISSION SENATORIALE DES DOUANES

Paris, 14 décembre, 1 h. 20 soir.

La Commission sénatoriale des douanes a entendu aujourd'hui M. Viellard-Nigeon, pour les vis à bois ; M. Chavassieu pour les armes de chasse ; et M. Achille Joubert pour les cordages.

Les droits sur les ouvrages en métaux ont été maintenus par la Commission tels qu'ils étaient repris dans le projet de la Chambre, à l'exception des machines agricoles, des tubes en fer et des aiguilles dont l'examen des droits est réservé par la Commission.

La Commission abordera jeudi les surtaxes d'entrepôt.

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX

Paris, 14 Décembre, 2 h. 40 soir.

Le décret convoquant les électeurs pour le renouvellement des conseils Municipaux le 9 Janvier prochain, paraîtra demain dans le *Journal Officiel*.

ORGANISATION DES BUREAUX DU SÉNAT

Paris, 14 Décembre, 3 h. 20 soir.

Les bureaux du Sénat, ont procédé aujourd'hui à la nomination de leurs Présidents et de leurs Secrétaires.

Ont été élus : 1e bureau : M.Bertauld président, M. Millaud, secrétaire ; 2e bureau : M. le Maréchal Canrobert, président, et le baron de Ravignan, secrétaire ; 3e bureau : M. Teisserene de Bort,président, et M Georges Guiffrey, secrétaire ; 4e bureau : M. Corne,président, et M. le marquis de Carné secrétaire ; 5e bureau : M.le baron de Larcy président, et M. de Raismer,secrétaire.

6e bureau : M. Massiet du Biest,président et M. Demôle, secrétaire ; 7e bureau : M. l'amiral Pothuau, président, et M. Carnot secrétaire ; 8e bureau: M. le général Pélissier président, et M. le baron Lafond de Saint-Mur; secrétaire ; et 9e bureau : M. Gustave Bazille,président, et M. Gailly secrétaire.

Soit sept présidents de la gauche ou du centre gauche et cinq secrétaires de la gauche.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 décembre 1880

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

BRUITS DE COULOIRS

On assure, qu'en présence du vote de l'amendement de M. Brisson, par la Chambre des Députés, la droite du Sénat est décidée de ne pas voter le budget des recettes ou de l'abstenir.

LA MAIRIE CENTRALE DE LYON

Les bureaux du Sénat ont procédé aujourd'hui à la nomination d'une commission chargée d'examiner la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la restitution à la ville de Lyon de ses droits municipaux et le rétablissement de sa mairie centrale.

Ont été élus : MM. Vallier, de Fourtou, Demôle, Alfred Mathey, Foucher de Careil, Edouard Millaud, Le Royer, Buffet et Porriquet.

Soit cinq membres favorables au projet et quatre défavorables.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 14 décembre

Précidence de M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

Aujourd'hui à la reprise de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, doivent prendre la parole contre le projet MM. Boyer, Villiers, Bardoux, le Prince de Léon, Perrochel et Mgr Freppel.

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Gambetta.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte les projets d'intérêt local ci-après désignés ;

1. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Rouen (Seine-Inférieure) à emprunter une somme de 45,000,000 de francs et à s'imposer extraordinairement.

2. — Projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter une somme de 700,000 fr. pour construction d'établissements scolaires.

3. — Projet de loi ayant pour objet la prorogation de la surtaxe établie sur l'alcool à l'octroi de Concarneau (Finistère).

4. — Projet de loi ayant pour objet la perception d'une surtaxe sur les vins à l'octroi de Cluses (Haute-Savoie).

5. — Projet de loi tendant à autoriser la ville de Bar-le-duc (Meuse) à emprunter 1,700,000 francs, ainsi qu'à proroger la durée et à changer l'affection d'une imposition extraordinaire.

6. — Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Vire à Saint-Lô, avec embranchement sur Caen.

7. — Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Guingamp à Paimpol.

8. — Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la première section du chemin de fer de Saint-Florentin à Vitry-le-François, comprise entre Saint-Florentin et Brienne-le-Château.

9. — Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Forcalquier à Volx.

10. — Projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'Apt à la ligne de Forcalquier à Volx.

SERVICE MILITAIRE DANS LES COLONIES

La Chambre procède à la discussion du projet de loi sur le service militaire obligatoire personnel dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane.

Ce projet est adopté.

ALIÉNATION DES JOYAUX DE LA COURONNE

La Chambre examine ensuite la proposition de loi de M. Benjamin Raspail et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet d'aliénation des joyaux de la couronne.

Cette proposition est prise en considération par la Chambre.

BULLETIN DU COMMERCE

COURS MOYEN DES PEIGNÉS & DES BLOUSSES DES Marchés de Roubaix et de Tourcoing

	Cours	Stock
Peignés Australie Port-Phil.	9 »	179,500
» Adélaïde	8 50	8,000
» Sydney	8 40	8,000
» crossés	» »	» »
Laines de la Plata B.-Ayres.	7 50	6,000
» M.-Vidéo.	7 70	8,000
Laines d'Afrique du Cap.	6 »	25,000
» du Chili.	6 50	6,000
» de France.	8 »	8,000
» de Russie.	5 »	25,000
Filés chaîne laine(k.)n° 40/60	6 75	6,000
» » 32/34	7 25	8,000
» » canv. laine (k) 100	6 75	30,000
» » 120	6 75	21,000
Blousses Australie.	4 75 à 5 »	» »
» Buénos-Ayres.	3 50 à 4 »	» »
» Monte-Vidéo	3 50 à 4 »	» »
» France.	3 50 à 4 »	» »
» Afrique	» »	» »
» Chili.	» »	» »

Nous lisons dans le journal de Fourmies, sous la date du 11 décembre.

Un petit courant d'affaires s'est entretenu cette semaine en *Peignés*; les cours sont ceux de la semaine dernière et malgré le bon marché de la façon de peignage et de filature, il est encore bien difficile d'établir à un prix relativement rénumérateur.

De même que les Peignés, les *Fils* s'écoulent avec lenteur; le fabricant qui ne peut encore obtenir de ses tissus la parité des prix du fil, achète au jour le jour.

Les *Blousses* gratteronneuses de bonnes nature sont recherchées; les beaux genres, un peu délaissés ainsi que les très-défectueux.

On a traité des marchés de *Façons* de peignage et de filature, mais à des prix si bas qu'ils laissent en perte les peigneurs et filateurs.

BOURSE DE LILLE DU 14 DECEMBRE

A part un mouvement un peu plus accentué sur les emprunts de villes et sur les diverses valeurs de crédit la tenue du marché a été sensiblement la même qu'hier et a présenté fort peu d'intérêt. Les valeurs de charbonnages qui ont été cotées aujourd'hui sont les mêmes qui, depuis près de deux mois, occupent seules le parquet des agents de change, Auchy, Azincourt, Bully, Douaisiennes et Lys, on n'a rien fait en grosses valeurs.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

Le Havre, 14 décembre 12 h.

Cotons. — Ventes 500 b. Le marché est calme et les disponibles inchangés. Le terme est facile ; décembre est tenu à 79,50 ; janvier à 80.

Arrivages. — L'Ajax venant de Charleston avec un chargement de 1409 b. est entré aujourd'hui dans le port du Havre.

Le Havre, 14 décembre, 4 h.30 soir.

Laines. — On n'a traité aujourd'hui aucune affaire.

Cotons. — Les ventes de la journée se montent à 1808 b. dont 869 Amérique disponible, 846 à livrer et le reste, diverses sortes disponibles. Le marché des disponibles est calme. On traite le livrable avec facilité. Le Louisiane vaut 82,50; le Low-middling Georgie chargeant 81. On note un certain raffermissement dans les prix des cotons a terme, décembre est tenu 80; janvier 80; mars 81; avril 81,25.

New-York, 14 décembre.

Middling upland 11 7/8.

Voici le terme : décembre, 11,78 ; janvier, 11,88 ; février 12,04 ; mars 12,22 ; avril 12,37 ; mai 12,49 ; juin 12,59; juillet 12,67. Les transactions sont faciles.

Charleston, 14 décembre.

Low middling 84.

New-Orléans, 14 décembre.

Voici le terme : décembre, 11,47; janvier 11,60 ; février, 11,74 ; mars, 11,86 ; avril, 11,96 mai 12,07.

Recettes du Golfe 22,000 b.

» de l'Atlantique, 21,000.

Expéditions pour l'Angleterre, 12,000 b.

» pour la France, 3,000 b.

» » le Continent 10,000 b.

Liverpool, 14 décembre.

Cotons. — Ventes, 10,000 b. Les disponibles sont fermes et les livrables sont en hausse de 1/32 à 1/16. Il y a vendeurs à ce prix.

New-York, 14 décembre.

Change sur Londres 4,78 »»; change sur Paris, 5,25 62.

Café good fair, (la livre) 11 3/4, 12 »/».

Café good Cargoes, (la livre), 13 »/», 13 1/4.

Calme.

Dépêches de M. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 14 décembre.

Ventes 700 b. Marché inchangé.

Liverpool, 14 décembre.

Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 14 décembre.

Coton. 11 7/8.

Recettes 75,000 b.

New-Orléans low-milling	86 c/»
Savannah » »	85 »/»

Avis Divers

Cotons. — Liverpool, lundi. — Le tableau qui suit donne le chiffre des ventes de coton disponible et des importations à Liverpool pour la semaine commençant le 10 décembre jusqu'à ce jour :

	Total des ventes.		Dont pour l'export. et la spéculation		Importation	
	balles	prix payés	balles		balles	
Amérique	17,160	5 1/2d à 7 3/4d,	3,150		8,633	
Fernam	650	6 7/8d à 7 1/2d	250		—	
Santos	—	—	—		—	
Maceio	—	—	—		—	
Maragnan	690	—	—		—	
Egypte	1,700	7 1/2d à 12 3/4d	—		3,160	
Smyrne	—	—	—		—	
Pérou,etc.	400	7 7/8d à 8 1/2d	—		—	
Surat,etc.	1,400	3 3/4d à 6 7/16d	600		—	
	22,000		4,000		11,793	

Cours officiels du coton disponible :

	G. O.	L. M.	Mid.	G. M.
Upland	6	6 3/8	6 5/8	6 7/8
Mobile	6	6 3/8	6 5/8	6 7/8
Texas	6 1/4	6 9/16	6 13/16	7 1/8
Orléans	6 1/4	6 9/16	6 13/16	7 1/8

	M. F.	fair.	G. F.
Pernam	6 3/4	7 1/8	7 1/2
Maceio	nominal		
Maragnan	6 13/16	7 1/4	7 1/2

	fair	G. F
Egypte br.	7 1/2	7 7/8
Do. blanc	7 1/2	7 3/

	M. Cl.	fair.	G. F.	
Broach	—	5 15-16	6 5-16	
Dhollerah	5 1-8	5 1-2	5 7-8	
Oomra	5 1/8	5 9/16	5 7-8	
Compta	4 7/8	5 3/16	5 5-8	
Bengale	4 7/16	4 13/16	5 5/16	

Tissus. — Manchester, lundi. — La tendance est calme, mais ferme. On reçoit un nombre d'offres de Calcutta qui souvent ne peuvent être exécutées à cause de la fermeté des fabricants, Bombay ne fait que peu d'affaires. Les fils sont assez fermes avec une demande modérée.

Marché cotonnier de New-York, 30 novembre.

La spéculation qui s'est emparée de notre marché il y a une quinzaine de jours, et qui s'était attachée spécialement aux livrables a continué ses opérations depuis lors avec une infatigable ardeur malgré l'interruption de quelques jours fériés. Les rapports qui nous parvenaient sur la température des districts cotonniers étaient généralement satisfaisants et tout faisait espérer que cet état durerait un temps suffisant pour que la cueille puisse se faire entièrement et sans encombre, mais de fâcheuses nouvelles nous viennent d'arriver des Etats de l'Atlantique et de l'Alabama. Le temps est redevenu pluvieux et le marché a ressenti le contrecoup de cet état de choses, ceux qui au début étaient vendeurs sont devenus acheteurs et les prix se sont un peu relevés.

Les fluctuations étant chaque fois de 1/4 à 1/2 cent. il en est résulté qu'en raison de l'énorme chiffre d'affaires qui s'est traité en ces derniers temps les profits et les pertes ont été considérables. Les bénéficiaires de cette situation ont été selon toute apparence les négociants du Sud et ceux qui ont opéré pour l'étranger.

Marché de Courtrai du 13 décembr

Prix par hectolitre : Froment blanc, 21 22 22 »»; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 16, 16 25 »»; Avoine, 10 10 50 »». Prix par 100 kilogrammes: Pommes de terre jaunes, 6 50 7 50 Pommes de terre rouges 7 »» 7 10; Beurre par 1/2 kil. 1,51 1,73; Œufs, les 25, 3, 3 50»»

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos,68 »» »» ; Huile de lin, les 100 kilos, 64 50 »» »»